

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### L'épiscopat et le Walen buiten

Wynants, Paul

*Published in:*

Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon

*Publication date:*

2004

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Wynants, P 2004, 'L'épiscopat et le Walen buiten', *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, vol. 18, numéro 3, pp. 147-149.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

## L'ÉPISCOPAT ET LE « WALEN BUITEN »

Du fait de l'évolution démographique et de la démocratisation de l'enseignement supérieur, l'Université catholique de Louvain compte une majorité d'étudiants flamands depuis 1960. En croissance numérique, son personnel néerlandophone s'accommode de plus en plus difficilement de l'ancienne prépondérance du français : il aspire à une autonomie accrue des deux sections linguistiques.

Les longues négociations qui conduisent aux lois de 1962-1963 sur l'emploi des langues avivent les tensions. Dans la cité universitaire, les néerlandophones plaident en faveur d'un unilinguisme rigoureux, afin de garantir l'intégrité culturelle du Brabant flamand. De leur côté, les francophones exigent des « facilités » administratives et scolaires. C'est alors que certains milieux flamingants avancent le scénario d'un transfert de la section française en Wallonie.

Le 8 mars 1962, les évêques belges, qui constituent encore le conseil d'administration de l'Alma Mater, affirment que celle-ci doit rester « l'unique université catholique, assurant à Louvain l'enseignement dans les deux langues nationales, pour le plus grand bien de l'Église et du pays ». Quelques semaines plus tard, ils annoncent la mise à l'étude d'une réorganisation de l'institution, tendant à la fois à maintenir son unité et à renforcer l'autonomie de ses sections. Pareille option est confirmée dans une déclaration du 11 août 1962. C'est alors que le public apprend l'érection canonique de deux paroisses universitaires distinctes : après la disparition des derniers vestiges de bilinguisme dans les églises louvanistes, les francophones peuvent bénéficier à nouveau d'une liturgie en français. Datée du 28 août 1963, une nouvelle lettre de l'épiscopat réaffirme sa « volonté inébranlable de maintenir l'unité de l'Université de Louvain », tout en appelant les membres des deux communautés au respect mutuel.

Dans un contexte où il est beaucoup question d'essaimage des campus afin de décongestionner les cités universitaires, la restructuration de l'institution accroît la polarisation entre partisans et adversaires d'une transplantation de la section française en Wallonie. En octobre 1965, les responsables de celle-ci avancent l'hypothèse d'un déploiement dans un triangle Louvain-Woluwé-Wavre. Il n'en faut pas davantage pour exaspérer la méfiance des néerlandophones, qui redoutent une propagation de la « tache d'huile » francophone au détriment de l'intégrité linguistique du Brabant flamand. Alors qu'il était proféré initialement par des extrémistes, le slogan « Walen buiten » (les Wallons dehors) se propage rapidement.

Le 13 mai 1966, les évêques - qui forment désormais le pouvoir organisateur de l'Université - publient un mandement dans lequel ils réaffirment fermement leur ligne de conduite : refus catégorique de toute scission, maintien de l'unité institutionnelle et géographique de l'Alma Mater, renforcement de l'autonomie de ses sections, avec déconcentration. L'opinion catholique flamande, qui s'est radicalisée entre-temps, s'insurge. En termes véhéments, elle reproche à l'épiscopat d'adopter une position non seulement autoritaire et cléricale, mais surtout contraire aux intérêts vitaux de la Flandre. Deux jours plus tard, un parlementaire social chrétien flamand, Jan Verroken, dépose une proposition de loi impliquant le transfert obligatoire de la section française en Wallonie. Les discussions que cette initiative suscitent manifestent une réalité : à l'instar des opinions publiques du Nord et du Sud, les deux ailes linguistiques du PSC-CVP ne peuvent s'entendre sur « l'affaire de Louvain ». Chez les francophones de l'UCL, la perspective d'un départ de la ville, moyennant des garanties solides destinées à garantir le succès d'une transplantation, gagne du terrain.

La publication du plan d'expansion de la section française, le 15 janvier 1968, met le feu aux poudres : il fait réapparaître le spectre du triangle Louvain-Woluwé-Wavre. L'agitation étudiante se mue en révolte. Bientôt, la ville de Louvain est en état de siège. Les modalités de mise en œuvre de la déclaration de 1966 divisent la hiérarchie ecclésiastique. Le 2 février 1968, Mgr Emiel de Smedt, évêque de Bruges, rompt la solidarité : voulant « continuer à agir pour l'intégrité de sa terre natale flamande », il reconnaît avoir commis une lourde erreur deux ans plus tôt. À leur tour, ses confrères van Peteghem (Gand), Daem

(Anvers) et Heuschen (Hasselt) estiment que la position adoptée en mai 1966 est dépassée.

Faute d'accord au sein de l'épiscopat sur l'avenir de l'Université, il revient au pouvoir politique de trancher. L'unité du PSC-CVP n'y survit pas : les néerlandophones exigent le départ de la section française, alors que les francophones refusent cette issue, ressentie comme une « expulsion ». Divisé, le gouvernement Vanden Boeynants se disloque. Les élections qui s'ensuivent révèlent la profondeur du clivage communautaire. Le 18 septembre 1968, le pouvoir organisateur de l'Université approuve le plan d'expansion de la section française : en fait, il s'agit d'un plan de transfert vers Ottignies et Woluwé. Quelques semaines plus tard, un nouveau règlement organique rend officielle la scission entre l'UCL et la KU Leuven, qui deviennent deux institutions distinctes, avec partage du patrimoine.

**Pour en savoir plus :**

R. AUBERT, *Une histoire de la scission. La scission de l'ancienne Université catholique de Louvain, dans Vingt ans déjà... Regards sur le « Walen buiten »*, Louvain-la-Neuve, 1988, pp. 3-25 ; Ch. LAPORTE, *L'affaire de Louvain 1960-1968*, Paris-Bruxelles, Pol-His, 1999 ; E. MASSAUX et al., *L'Université de Louvain 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, 1976. La perception flamande est bien exposée par W. WEETS, dans *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, Tielt, 1998, p. 2290-2302 (abondante bibliographie).

Paul WYNANTS,  
Docteur en philosophie et lettres (histoire),  
Professeur ordinaire aux FUNDP Namur.  
Adresse de contact :  
paul.wynants@fundp.ac.be